

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2012

Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Déclaration du groupe des associations

L'article 1^{er} de notre Constitution consacre le principe d'égalité de tous les citoyens. Les débats au sein de la section des Affaires sociales et de la santé ont pourtant montré que, dans notre pays, les citoyens ont des droits différents en fonction de leur âge. Comment comprendre que des citoyens, majeurs pénalement et civilement, restent considérés comme des mineurs sociaux ? Pour le groupe des associations, une situation dans laquelle des citoyens seraient « moins égaux que d'autres » pour accéder aux droits sociaux est incompréhensible. Cette philosophie d'égalité des droits a présidé au travail d'Antoine Dulin et notre groupe s'y associe pleinement.

Notre pays traverse une période extrêmement difficile. Les jeunes en sont-ils responsables ? Assurément, non. Or aujourd'hui, ce sont eux qui paient l'un des plus lourds tributs : renforcement des exigences de formation, difficultés d'insertion dans le monde du travail, taux de chômage élevés, retardement de la décohabitation parentale, etc. Pour le groupe des associations, au contraire, les jeunes devraient être les mieux accompagnés et les plus soutenus car leur réussite sera la nôtre !

Bien sûr, les parcours des jeunes diffèrent fortement les uns des autres en fonction de facteurs à la fois collectifs et individuels. C'est pourquoi, les politiques de jeunesse ne peuvent s'envisager qu'articulées à des politiques sociales globales de lutte contre les inégalités. Mais tous les jeunes doivent pouvoir accéder à l'autonomie, quel que soit leur cheminement. Et c'est sans doute le principal regret de notre groupe : nous aurions sans doute dû collectivement aller plus loin dans un droit à l'autonomie des jeunes indistinctement des voies qu'ils choisissent ou subissent ou même de la situation de leurs parents quand ils en ont.

L'avis met bien en lumière le rôle du mouvement associatif dans ces processus d'autonomie *via* notamment la notion de sensibilisation par les pairs. Nombreuses sont les associations de jeunes dirigées par des jeunes à mettre en place des actions ou des dispositifs à destination de leurs pairs. Ces initiatives doivent être davantage soutenues car au-delà de leur fonction civique, elles permettent une meilleure appropriation par les jeunes des messages véhiculés. Le renforcement de la capacité des jeunes à maîtriser leur destin passe également par leur présence dans les lieux où se discutent les politiques de jeunesse. Le groupe des associations défend depuis longtemps l'idée d'un rajeunissement à l'intérieur des groupes de notre assemblée. Aussi, le groupe est favorable à ce que les syndicats étudiants et les mouvements de

jeunesse, entre autres, intègrent les différents collèges des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

Le groupe des associations a salué l'ampleur du travail du rapporteur sur un sujet encore mal appréhendé et a voté l'avis.